

Plan d'affectation communal

17N028-83-12C

Plan n°

Commune de Le Vaud

Plan de zone

Enquête publique - provisoire

1:5 000

Approuvé par la Municipalité de Le Vaud dans sa séance du

Le Syndic

La secrétaire

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic

La secrétaire

Adopté par le Conseil communal de Le Vaud dans sa séance du

La présidente

La secrétaire

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud le

La Cheffe de Département

Entrée en vigueur le

Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
Revisé	17.12.2020	MEJ	MEJ	-	100x600
B	25.10.2022	SOG	GRM	-	100x600
C	26.06.2023	MEJ	GRM	-	100x600

RWB Groupes SA
T +41 58 220 38 00
www.rwb.ch

100x600mm (21x29.7cm) - Papier: 100g/m², 100% recyclé, 100% FSC, 100% blanc, 100% sans chlore, 100% sans plomb, 100% sans cadmium, 100% sans mercure, 100% sans chrome, 100% sans nickel, 100% sans cuivre, 100% sans zinc, 100% sans manganèse, 100% sans cobalt, 100% sans sélénium, 100% sans bismuth, 100% sans antimoine, 100% sans étain, 100% sans tungstène, 100% sans molybdène, 100% sans vanadium, 100% sans niobium, 100% sans tantale, 100% sans zirconium, 100% sans hafnium, 100% sans thorium, 100% sans uranium, 100% sans plutonium, 100% sans américium, 100% sans curium, 100% sans berkelium, 100% sans californium, 100% sans einsteinium, 100% sans fermium, 100% sans mendelevium, 100% sans nobelium, 100% sans lawrencium, 100% sans roentgenium, 100% sans meitnerium, 100% sans darmstadtium, 100% sans rolandium, 100% sans copernicium, 100% sans flerovium, 100% sans oganesson

LEGENDE

Restriction de droit public relevant de la procédure LATC

Périmètre du PACom

Zone à bâtir 15 LAT selon le plan au 1:2'000

Zone agricole 16 LAT

Zone des eaux 17 LAT

Zone de desserte 18 LAT

Aire forestière 18 LAT (à titre indicatif)

Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT (à titre indicatif)

Contenus superposés

Périmètres des plans d'affectation légalisés (PPA)

Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Autres thèmes

Constatation de la nature forestière : limite forestière selon relevé du 08.09.2020

Limite constructible à la islière : 10 m

Limite espace réservé aux eaux selon OEaux art. 41 a et c

Eléments relevant d'autres procédures ou à titre informatif

Patrimoine

Régions archéologiques

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Tracé historique local

Tracé historique local avec substance

Tracé historique local avec beaucoup de substance

Tracé historique régional avec substance

Tracé historique régional avec beaucoup de substance

Environnement

Zones de protection des eaux

S1

S2

S3

Périmètre

Mobilité

Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre

